



Élimination de la violence à l'égard des femmes : **Mobilisez-vous à nos côtés !**

Les **violences sexistes et sexuelles** au travail prennent diverses formes : agissements sexistes, discriminations fondées sur le sexe, harcèlement moral, sexiste ou sexuel, violences physiques, agressions sexuelles, viols.

Ces violences concernent **tous les milieux professionnels** et **tous les milieux sociaux**.

L'UNSa Justice s'engage à travers la mise en place de formations et de sensibilisations. Elle milite pour une tolérance zéro concernant la violence et le harcèlement, dans tous les milieux notamment professionnels et dans la société.



Violentomètre UNSA

Quelques chiffres

- ▶ **80 % des femmes** déclarent être victimes d'agissements sexistes au travail.
- ▶ **1 femme sur 3** a été harcelée ou agressée sexuellement dans le cadre professionnel.
- ▶ **9 % des viols** ou tentatives de viols ont lieu au travail.
- ▶ **70 % des victimes** de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur.

Les revendications de l'UNSa Justice

- ▶ **Sensibiliser et former l'ensemble des personnels.** C'est un levier majeur pour mieux accompagner les victimes et pour que chacun(e) prenne conscience que ces agissements sont illégaux.
- ▶ **Obliger les entreprises**, sous peine de sanction, à **établir un plan de prévention** et un dispositif de signalement négociés.
- ▶ **Des droits pour protéger les victimes** : abrogation des jours de carences en cas d'arrêt maladie, interdiction de licenciement, droit à des absences rémunérées pour faire ses démarches.
- ▶ **Davantage de moyens** pour les référent.es harcèlement : temps de délégation, formation...

LES 28 ET 29 NOVEMBRE,
**INSCRIVEZ-VOUS AU
WEBINAIRE DE L'UNSA
CONTRE LE HARCELEMENT**



Paris, le 25 novembre 2025

Le Secrétaire général
Jean François FORGET